

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de

Luneville à Baccarat

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Territoire De Luneville
A Baccarat

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
79	52	52 + 14 pouvoirs

Date de convocation
19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle Polyvalente - 4 rue de la Gare à Bénaménil, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, président.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Jocelyne CAREL, Laurent KUREK, Sabrina VAUDEVILLE, Bruno MINUTIELLO, Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Michel LAGRANGE, Florence DUPAYS, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Murielle GRIFFOUL, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Catherine PAILLARD, Laurie PÉRISSE, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Marie VIROUX, Jean-Michel TRICOTEAUX, Jean-Luc DEMANGE, Ludivine GEANT, Alain FORTIER, Grégory GERARDOT, Joël FRANCOIS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Ludwig MISCHLER, Jacques FORTIER.**

Absents : **Christian GEX, Bernard MICLO, Jean-Paul FRANCOIS, Thierry BIET, Hervé BERTRAND, Christelle VIVOT, Frédéric PRIVET, Jean-Marie LARDIN, Pascal MARCHAL, Audrey FINANCE, Joël DONATIN, Martial BANNEROT, Didier COLIN, Yvette COUDRAY, Cédric PERRIN, Jacques LAMBLIN, Christine THOMAS, Bertrand SCHULTHEISS.**

Représentés : **Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Colette MANSUY, Michel BOESCH à Benoît TALLOT, Frédéric BREGEARD à Catherine PAILLARD, Stéphane DECUGIS à Ludovic CHAUMET, Valérie DIDIER à Jonathan HAUVILLER, Virginie GENOT à Marie VIROUX, Catherine LAURAIN à François FRASNIER, Etienne MAIRE à Anne-Marie DI MARINO, Caroline THOMAS à Joëlle DI SANGRO, Edouard BABEL à Francine GARNIER, Matthieu SIGIEL à Bruno MINUTIELLO, Jacques PISTER à Florence DUPAYS.**

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : ECONOMIE – Autorisation de signer un acte de vente du local industriel du lots n° 24 et 27 de l’actuelle copropriété du Pôle Lavoisier en vertu du contrat de bail commercial
Rapporteur : M. Bruno MINUTIELLO
N° de délibération : 2024_174

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
52	14	66	0	0	0

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le code de commerce ;
- Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 25 juin 2015 n°2015-109 ECONOMIE-Autorisation à signer un bail commercial assorti d'une promesse de vente avec la société MEVLANA Distribution SARL;

Vu le bail commercial entre la société MEVLANA et la Communauté de Communes du Lunévillois en date du 17 septembre 2015 ;

Vu la demande expresse de la société MEVLANA datée du 28 novembre 2023, représentée par Monsieur Nizamettin BOSTANCI de se porter acquéreur aux conditions de la promesse de vente stipulée au contrat de bail commercial ;

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire sa délibération n° 2015-109 du 25 juin 2015 a autorisé la signature d'un bail commercial assorti d'une promesse de vente avec la société MEVLANA Distribution. Ce contrat a été signé en date du 17 septembre 2015 et contient les dispositions suivantes :

- Le bien loué est situé sur la commune de Moncel-Lès-Lunéville, pôle Lavoisier, 4 rue Antoine Lavoisier, parcelle cadastrée section AC, n° 54. Il est constitué de 2 lots :
 - Le lot n° 24, qui totalise une surface de 3 038 m², comprenant un bâtiment B de 2 niveaux, d'une emprise au sol de 1 105 m², d'une partie du bâtiment E, pour une emprise au sol de 92 m², d'un quai de déchargement et d'espaces verts privatifs ainsi que :
 - Les 1479/10000èmes des parties communes générales
 - Les 3177/10000èmes particuliers aux entrées des bâtiments BCE
 - Les 4529/10000èmes particuliers du bâtiment E
 - Les 2077/10000èmes des parties particulières au couloir commun (L).
 - Le lot n° 27, d'une surface de 447 m² comprenant voirie et espaces verts privatifs et les 47/10000èmes des parties communes générales.
- Les loyers seront versés à compter du 4^{ème} mois suivant la signature du bail, du fait du temps imparti pour que l'entreprise s'installe dans les locaux, soit à partir du 17 décembre 2015.
- Le prix de vente est fixé à la somme de 340 000 € hors frais et taxes, tenant compte de l'avis des Domaines du 8 avril 2015.
- Il sera déduit de cette valeur l'intégralité des loyers versés par le preneur à la date d'acquisition représentant un montant de 276 567,74 € HT (*période du 17/09/2015 au 16/09/2024*)
- Le solde du prix de vente sera payable le jour de la signature de l'acte authentique de vente du bien à la société MEVLANA Distribution.

Monsieur Nizamettin BOSTANCI, représentant la société MEVLANA Distribution, a signifié par écrit à la Communauté de Communes, en date du 28 novembre 2023, son souhait de se porter acquéreur aux conditions du bail commercial.

Par ailleurs, il est rappelé que le montant total des loyers dus sur l'ensemble de la période d'occupation du bien doit être versé à la communauté de communes avant la signature de l'acte de cession.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à céder à la société MEVLANA Distribution le bien qu'elle occupe, pour un montant de 63 432,26 € HT, correspondant au descriptif du bail signé le 17 septembre 2015, au prix de 340 000 € hors droits et taxes, montant duquel sera déduit le total des loyers versés par l'entreprise lors de l'occupation des lieux.

Le Conseil communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer les actes rendus nécessaires pour procéder à la vente au bénéfice de la société MEVLANA Distribution des lots 24 et 27 de la copropriété du Pôle Lavoisier pour un montant de 63 432,26 € hors droits et taxes (340 000 € HT moins les loyers versés pour 276 567,74 € HT).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Bruno MINUTIELLO, Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Minutiello', with a stylized flourish at the end.

Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO
2024.09.30 09:49:55 +0200
Ref:7286795-10927120-1-D
Signature numérique
le Président